

Débat sur l'identité québécoise et la Constitution québécoise

LE SILENCE DÉPLORABLE DES ADÉQUISTES

Deschambault-Grondines, le dimanche 25 novembre 2007 – De passage à Deschambault-Grondines dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association du Parti Québécois de Portneuf, le député de Mercier à l'Assemblée nationale du Québec et porte-parole du Parti Québécois en matière de réforme des institutions démocratiques, M. Daniel Turp, a déploré le silence des députés de l'Action démocratique du Québec dans les débats entourant le dépôt des projets de lois sur l'identité et la constitution québécoise. « Depuis le dépôt des projets de *Loi sur l'identité québécoise* (Projet de loi n° 195) et de *Constitution québécoise* (Projet de loi n° 196) le 18 octobre 2007, le silence des députés adéquistes est ce qui me surprend le plus », a déclaré Daniel Turp.

Rappelant que l'Action démocratique du Québec s'était engagé lors de la dernière campagne électorale à doter le Québec de sa propre constitution et à instituer une citoyenneté québécoise, Daniel Turp regrette que les adéquistes n'aient pas contribué aux débats des dernières semaines sur les questions d'identité et de constitution. « On assiste encore une fois à deux discours de la part de l'ADQ. Un quand il s'agit de séduire les électeurs et un autre quand il s'agit d'agir. Ces débats sont au cœur des préoccupations des gens qui méritent mieux que le silence de leurs élus. C'est facile de dire n'importe quoi. Alors au-delà des phrases toutes faites, que les élus de l'ADQ nous disent avec quoi exactement ils sont en désaccord dans ces deux projets. La constitution ? La citoyenneté ? La francisation ? Les valeurs communes ? La prédominance du français ? Un meilleur enseignement de la langue ? », a-t-il ajouté.

Daniel Turp regrette également le refus du Parti libéral du Québec d'entreprendre un débat sur cette question. « Ce refus est d'autant plus surprenant que ce parti vient d'inscrire l'idée d'une proclamation d'une citoyenneté québécoise dans sa réflexion autour de la prochaine plate-forme électorale libérale », a déclaré le député Turp.

Depuis près d'un an, les questions soulevées par les accommodements raisonnables ont démontré chez les Québécois et les Québécoises un désir d'affirmation des valeurs fondamentales du Québec. Le député de Mercier a rappelé devant des membres du Parti Québécois les grandes lignes des projets de lois déposés par le chef du Parti Québécois et par lui-même le 18 octobre 2007 et présentant des mesures concrètes pour permettre à la nation québécoise d'exprimer son identité :

- **Élaboration d'une constitution québécoise** dans laquelle s'inscriraient notamment les droits et libertés de la personne et les droits linguistiques fondamentaux;
- **Institution d'une citoyenneté québécoise** visant à consolider le sentiment d'appartenance à la nation québécoise .
- **Francisation**, et avec un soutien de l'État, pour **les entreprises de 25 employés et plus**;
- Obligation pour les tribunaux d'interpréter la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec en tenant compte du **patrimoine historique et des valeurs fondamentales de la nation québécoise**, notamment de la prédominance du français, de la protection et la promotion de la culture québécoise, de l'égalité des hommes et des femmes et de la laïcité des institutions publiques;
- Inscription dans la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec du **droit à l'apprentissage du français**;
- **Obligation pour le gouvernement** de fournir l'aide et l'accompagnement nécessaires aux nouveaux arrivants pour qu'ils apprennent le français et s'intègrent au milieu du travail;
- **Obligation** pour tout nouvel arrivant d'apprendre le français dans un délai raisonnable;

Le député de Mercier a par ailleurs rappelé que le projet de souveraineté, porté fièrement par le Parti Québécois depuis de nombreuses années, est ce qui peut arriver de mieux au Québec. « Je crois profondément que ces deux projets de loi posent une pierre importante pour le mieux-être collectif du peuple québécois et nous inscrivent dans la durée. C'est là ma plus profonde conviction », a conclu Daniel Turp.